



ADDENDUM N°1

CAHIER SPECIAL DES CHARGES

Marché public de services relatif à “**Marché de service relatif à la diffusion des innovations agroécologiques de production et de protection post-récolte des fruits et légumes dans la zone urbaine et périurbaine de la ville de Beni, Nord-Kivu, RDC**”

Numéro de référence : **BEL23010-10019**

Pays : **République démocratique du Congo**

Procédure négociée directe avec publication préalable

Date limite pour demander des clarifications :

Jusqu'au **dixième jour** avant la date limite de soumission des offres

Date limite de soumission des offres :

05 octobre 2026 à 15h00
(Heure de Kinshasa (GMT + 1))

1. Devise de l'offre financière

Le chapitre 3, section B, clause 6, précise que tous les prix du formulaire d'offre doivent obligatoirement être libellés en euros.

Il est porté correction sur le formulaire d'offre de prix qui avait une erreur sur la devise.

Aussi pour les vols nationaux, le point de départ selon la localisation de résidence de l'expert en RDC reste la référence.

2. Exigence linguistique

C'est bien la maîtrise du swahili qui est exigée. En effet, dans la zone de mise en œuvre du marché, le swahili constitue la principale langue de communication et d'expression commune. Sa maîtrise est donc nécessaire pour faciliter la bonne exécution des activités et assurer une communication efficace avec les bénéficiaires et les acteurs locaux.

Cette exigence concerne aussi bien les agents de terrain que les experts.

3. Date de soumission des offres

La date de la soumission des offres est ramenée au 5 octobre 2026, à 15h00

Toutes les autres dispositions du CSC restent inchangées.

FORMULAIRE D'OFFRE - PRIX

Les prix de chacun des postes de l'inventaire sont établis en respectant la valeur relative de ces postes par rapport au montant total de l'offre. Tous les frais généraux et financiers, ainsi que le bénéfice, sont répartis sur les différents postes proportionnellement à l'importance de ceux-ci.

No	Libellé	Unité	Quantité	Frq/Nbr	PU€	PT€
	Beni					
1.	Prise en charge des experts					
	Honoraire du chef de mission (perdiem terrain compris)	HJ	65	1		
	Honoraire de l'expert secondaire (perdiem terrain compris)	HJ	50	1		
	Horaire de deux agents de terrain (Locaux)	HJ	163	1		
	Logement sur le terrain - chef de mission	Nuitée	66	1		
	Logement sur le terrain - expert secondaire	Nuitée	51	1		
2.	Déplacements nationaux et locaux					
	Billet A/R de 02 experts (calcul sur base de l'itinéraire Localité de départ-Beni)	Personne	2	3		
	Taxe aéro A/R de 02 experts (calcul sur base de l'itinéraire Localité de départ-Beni)	Personne	2	3		
	Location véhicule avec chauffeur et carburant	Jour	116	1		
3	Organisation des sessions de formation					
	Location salle formation des paysans relais et STD. 6 sessions X 3 jours chacun	Salle	1	18		
	Restauration et remboursement du transport local des participants	Personne	15	18		
4	Intrants et matériels didactiques	Bénéficiaires	150	1		
	Total HTVA					
	TVA					

Fait à :

Date :

Par (Nom de l'entité) :

Représenté par (nom complet) :

Signature du représentant autorisé :

